

	☀️	☁️	🌧️
MER 10	11	3	3
JEU 11	8	5	11
VEN 12	9	5	11
SAM 13	9	4	9
DIM 14	10	7	15
LUN 15	11	7	11

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Favescence dorée**
- **Cicadelles vertes**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques



Boutons floraux séparés Fer servadou

La majorité des parcelles se situent entre le stade "boutons floraux agglomérés" et "boutons floraux séparés". Les parcelles les plus tardives de Mauzac, Syrah et Loin de l'oeil sont au stade "boutons floraux agglomérés" et les plus précoces de Gamay, Loin de l'oeil, Fer servadou, Duras et Merlot sont au stade "boutons floraux séparés".



Boutons floraux séparés Loin de l'oeil

ONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière a été chaude et ensoleillée. Les cumuls de ce week-end ont été faibles, ils sont compris entre 3 et 11mm. Le secteur de Cunac a été le plus arrosé. Les pluies de mardi ont amené une dizaine de mm supplémentaires.

Cette semaine, le temps devrait être perturbé et les températures seront en baisse.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Les premiers symptômes sur feuilles ont été signalés au vignoble et sur les témoins non traités. Cette sortie de tache est de faible intensité.

Ces symptômes pourraient être issus des pluies contaminantes du 13-14 avril.

Analyse de risque:

La période de risque est en cours.

Des contaminations ont pu avoir lieu au cours des épisodes pluvieux du 22-23 avril, 29-30 avril, 6 et 9 mai. Surveillez vos parcelles, des nouvelles sorties de symptômes auront lieu dans les prochains jours.

Cette semaine s'annonce pluvieuse, des contaminations peuvent se produire à chaque pluie.



Black-rot sur feuille sur un témoin non traité à Brens

Préconisations

Cette semaine, les épisodes pluvieux devraient se succéder, des contaminations sont possibles. Soyez vigilants, soyez couverts.

* *Enervin, Privest, amétoctradine/métrame-zn, 2,5kg/ha (2 applications max)*

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* *Mayandra, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), **CMR***

* *Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base d'amidoxime

* *Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)*

Spécialités à base de SDHI

* *Luna Xtend, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base de strobilurines:

* *Natchez, Flint, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)*

Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (**biocontrôle**).

A retenir

Des contaminations sont possibles à chaque pluie. Attention, restez couverts.

MILDIOU

Analyse de risque

Observations:

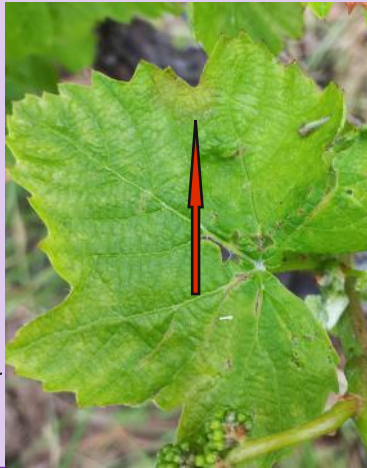
Une toute première tache de mildiou sur feuille a été observée dans un témoin non traité de Gamay sur le secteur de Gaillac.

Cette sortie de symptômes serait issue des contaminations pré-épidémiques qui ont eu lieu le 22-23 avril.

Modélisation :

Des contaminations épidémiques ont été modélisées le 6 mai voire le 9, en particulier sur le secteur de Cunac, le plus arrosé ce week-end. Ailleurs aucune contamination n'a été modélisée. Les symptômes issus des contaminations du 6 mai devraient être visibles autour du 20 mai.

Sur les secteurs les plus arrosés, il faudrait 4 mm pour engendrer des contaminations épidémiques. Ailleurs, des cumuls plus importants sont nécessaires (20mm).



Mildiou sur feuille

Préconisations

Les épisodes pluvieux annoncés cette semaine pourraient engendrer des contaminations épidémiques. Soyez couverts.

Produits de contact:

* Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum)

* Lutiram, Polyram DF, métirame de zinc, 2kg/ha (3 applications max)

* Ventaro, Amaline flow, zoxamide/cuivre, 2,8 L/ha (2 applications max)

Produits systémiques:

* Enervin, Privest, amétoctradine/métirame - zn, 2,5kg/ha (2 applications max). **Attention à ne pas confondre Enervin et Enervin active.**

* Mildicut, dissodium phosphonate /cyazofamide, 4,5L/ha (1 application max)

* Profiler, fosétyl/fluopicolide, 3kg/ha (1 application max)

* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact, **biocontrôle**

* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact, **à partir de 6 feuilles étalées, biocontrôle**

Données optidose : 40% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

Alternatives :

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Attention, soyez couverts à l'approche des pluies, des contaminations épidémiques sont possibles.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

A ce jour, aucun symptôme n'est signalé au vignoble.

Analyse de risque:

La période de sensibilité maximum débute au stade "boutons floraux séparés". A partir de ce stade, il existe un risque de contamination jusqu'à "fermeture de la grappe". Le stade "boutons floraux séparés" est maintenant atteint dans la majorité des parcelles.

Préconisations

La période de sensibilité maximum est en cours, intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée), **biocontrôle**
Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, il est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

Spécialités à base de benzophénone.

* Vivando, Algébre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications max)

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications max), **CMR**

* Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base d'amidoxime

* Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

Spécialités à base de SDHI

* Luna Xtend, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base de strobilurines:

* Natchez, Flint, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)

Alternative :

Les spécialités à base de soufre sont des produits de **biocontrôle**.

A retenir

Protégez l'ensemble des parcelles.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : les captures se poursuivent mais sont très peu nombreuses. Des éclosions ont été observées.

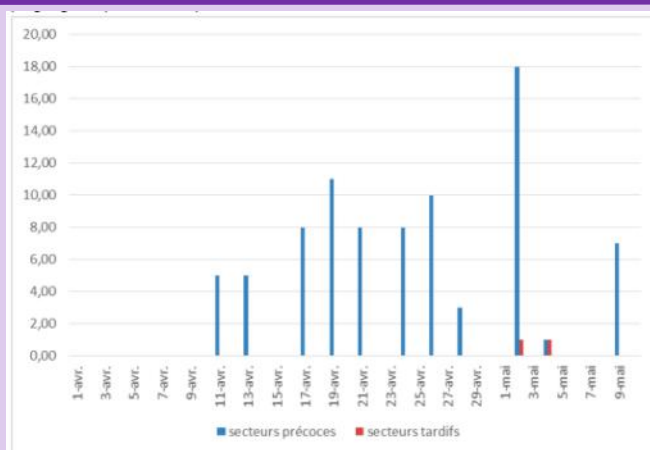
Pontes d'eudemis sur inflorescence

**Analyse de risque**

Le vol semble se terminer.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1.



G1, vol eudemis : nombre des captures sur l'ensemble des pièges.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Relevez les pièges.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Le 9 mai, la première larve a été signalée sur le vignoble. En revanche, aucune éclosion n'a été observée dans les cages d'émergence.

Les dates d'intervention seront fixées par la DRAAF dans les prochains jours. Le T1 est généralement fixé 1 mois après les 1ères éclosions.

Une fois les dates définies, elles vous seront communiquées par le service de la DRAAF via le BSV et dans le bulletin VIGIVITI.



Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment, les dates d'intervention ne sont pas encore fixées.

Larve L1 de cicadelle de la flavescence dorée

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

Quelques adultes sont présents sur les parcelles, ils sont peu nombreux. Les toutes premières larves ont été observées.

Analyse de risque

A ce jour, le risque est nul. La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. A ce jour, les



populations sont très faibles. Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment.

Adulte de cicadelle verte

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Les biocontrôles ; une alternative aux produits phytosanitaires issus de la chimie.

Les biocontrôles sont des produits qui utilisent des mécanismes naturels pour lutter contre les ennemis des cultures. Les biocontrôles, regroupent des méthodes de protection préventives, qui ne visent pas à l'éradication du parasite ou de la maladie, mais plutôt à limiter sa présence.

Les biocontrôles, ont un profil toxicologique sur la santé humaine et l'environnement plus favorable que les produits phytosanitaires issus de la chimie. Ils permettent de mieux préserver la biodiversité.

Les biocontrôles ne sont pas systématiquement utilisables en agriculture biologique (par exemple les spécialités à base de phosphonate).

Les 4 catégories de biocontrôle et leurs usages en viticulture

- **Les macro-organismes** : ils regroupent les auxiliaires utilisés en lutte biologique, ce sont des invertébrés, insectes, acariens, nématodes.

Ils ne figurent pas dans la liste des biocontrôles car ils ne sont pas soumis à l'autorisation de mise sur le marché (AMM).

* les typhlodromes (phytoséides) prédateurs des acariens.

* les trichogrammes, petites guêpes qui vont parasiter les oeufs de tordeuses de la grappe (Tricholine vitis).

- **Les micro-organismes** : ils regroupent les organismes vivants microscopiques, bactéries, levures, champignons, virus...

* *Bacillus thuringiensis* est efficace contre les vers de la grappe (Delfin, Dipel DF...).

* *Cerevisane* (parois de levures) est homologué contre le mildiou (Roméo).

- **Les médiateurs chimiques** : ils comprennent les phéromones (molécules de communication intraspécifique) et les kairomones (molécules qui interviennent dans la communication entre espèces différentes).

Les phéromones sexuelles ont deux utilisations en viticulture.

* Phéromones utilisées dans les diffuseurs pour la confusion sexuelle, contre les vers de la grappe. Elles sont également utilisées dans les capsules pour le suivi des vols d'eudemis (pièges).

- **Les substances d'origine naturelle** : elles sont composées de substances présentes dans le milieu naturel. Elles peuvent être d'origine, végétale, animale ou minérale.

Dans cette catégorie sont recensés des stimulateurs des défenses des plantes (SDP). Ils sont préconisés en association avec d'autres produits phytosanitaires à des doses réduites, le cuivre par exemple.

* Phosphonate de potassium et disodium phosphonate sont utilisés contre le mildiou de la vigne, ce sont des stimulateurs des défenses de la plante (Etonan, LBG01F34, Redeli...).

* COS OGA est un SDP, issu de carapaces de crustacés, il est également homologué contre le mildiou (Blason, Bastid...).

* le soufre d'origine minérale à de nombreuses applications. Il a un effet freinant sur certains ravageurs (érisose, acariose et acariens) et il est efficace sur l'oïdium et l'excoriose. Le soufre n'est pas homologué contre le black-rot, mais il a une efficacité secondaire sur cette maladie.

* L'huile essentielle d'orange douce est utilisée contre le mildiou. Elle a un effet dessicant sur les taches déclarées. Elle a également une efficacité sur les larves de certains insectes, (cicadelle verte, thrips...).

Réglementation :

Hormis la catégorie des «macro-organismes», les produits de biocontrôle sont soumis à Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Ils sont considérés comme des produits phytopharmaceutiques (PPP).

La liste des produits de biocontrôle homologués en viticulture est accessible depuis la Newsletter.

https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2023/04/fiche_biocontrôle_vigne_mars_2023v2.pdf

DIVERS

Excoriose :

Quelques symptômes d'excoriose sont visibles sur les rameaux de l'année de Duras et Loin de l'oeil.

Excoriose sur rameau de l'année.

Chlorose ferrique : des symptômes sont signalés.

Chlorose ferrique sur Loin de l'oeil.

Acariose :

Des symptômes peuvent être observés sur les plantiers.

Acariose sur Colombard (Arterris)

**Larves de coccinelles :**

Des larves sont présentes sur le feuillage.

Prochain bulletin le 16 mai

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av O2 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
CS 53270 - 81011 ALBI Cedex 9
Tél. : 05 63 48 83 83
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie-Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 06.69.32.70.75

